

LE RACISME EN JUSTICE

Mustapha (Gannat): Alain Vallon, condamné en octobre 1983, pour avoir publié dans son bimensuel "Le Chardon", le tract "Mon très cher Mustapha" par la Cour d'Appel de Riom, s'était pourvu en Cassation contre cette décision. La Cour de Cassation lui a donné raison en cassant l'arrêt attaqué (11 décembre 1984).

Mustapha (Marseille): c'est une ordonnance de non-lieu qui a été rendue par le Tribunal de Grande Instance de Marseille, le 19 décembre 1984, à la suite de la constitution de partie civile du MRAP contre la distribution du tract Mustapha à Marseille, en décembre 1983. Motif: l'enquête n'a pas permis d'identifier les responsables.

France, réveille-toi: ce tract raciste qui incite le lecteur à se méfier de la communauté juive, a fait l'objet de plusieurs dépôts de plainte à Paris et en province par le MRAP. A Paris, un avis de classement, faute d'avoir pu trouver les auteurs, a été signifié au MRAP le 12 décembre 1984.

Le Meilleur: Alain Ayache, directeur de ce journal, avait publié en juin 1983, un article haineux à l'égard des Gitans. Sur plainte avec constitution de partie civile du MRAP, le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux l'a condamné, le 29 mai 1984, à 10.000 Frs d'amende et 1 F de dommages-intérêts pour le MRAP pour délit de provocation à la haine, mais l'a relaxé de celui de diffamation.

"Virus malin": condamnation par le tribunal de Chambéry, le 11 janvier 1985, de l'abbé Chavoutier, qui avait publié au mois de juin dans l'hebdomadaire "La Savoie" un article consacré à la situation de la Société Fusalp, en employant des termes injurieux à l'égard de la direction - composée de Juifs - de cette société. Le MRAP, qui s'était constitué partie civile, devra recevoir 7.000 Frs.

DU COTE DES COMITES LOCAUX

Montpellier. Après la projection du film "Train d'enfer" dans un cinéma de la ville, débat public le 25 janvier avec le MRAP et la Ligue des Droits de l'Homme.

Montreuil. Suite à des menaces reçues par un jeune du lycée Jean-Jaurès et sous la pression de lycéens et professeurs, le conseil d'école avait décidé de tenir une matinée de décembre sur le racisme. Le MRAP y a participé.

Pantin, Stains ont organisé l'un, un débat et une soirée pour l'amitié entre les peuples, l'autre, a mené une active campagne de signature des pétitions du MRAP.

FEDERATIONS

16. Le MRAP au salon de la BD à Angoulême les 25, 26, 27 janvier grâce à la Fédération de Charente qui y tenait un stand après avoir organisé un week-end de formation interne la semaine précédente. En décembre, elle avait animé deux débats dans deux quartiers populaires d'Angoulême, et vendu 941 Bons de Soutien à la Fête de l'Amitié, fin septembre.

86. Réfléchir sur les causes du racisme pour mieux agir dans la construction d'une société pluri-culturelle, telle est la tâche que s'est proposée la Fédération de la Vienne. Elle envisage, dans ce sens, un colloque sur l'extrême-droite en France.

87. La Fédération de la Haute-Vienne prépare activement sa Fête de l'Amitié entre les peuples dans le cadre, cette année, d'une action d'importance sur le thème: "Vivre ensemble en Limousin".

**CREATION DE COMITES LOCAUX
ET DE FEDERATIONS**

- Constitution de la fédération de la Vienne.

- Création des comités de Montbard (21) et de Saint-Leu-La-Forêt (95).

La possibilité pour les associations, dont les statuts prévoient la lutte contre le racisme, de se constituer partie civile pour violences et crimes racistes, a été votée en décembre par le Parlement.

L'extension de la loi de 72 était souhaitée et demandée depuis plusieurs années par le MRAP qui n'a cessé d'oeuvrer dans ce sens.

Le texte est inclus à l'article 99 (titre IXXI) de la Loi du 3 janvier 1985, consacrée à "diverses dispositions d'ordre social", et publiée au Journal Officiel du 4 janvier 1985.

Le vote de cette loi, aussitôt qu'il a été officiellement publié, a permis au MRAP de se constituer partie civile dans l'affaire Habib Grimzi, le jeune touriste algérien assassiné, en novembre 1983, dans le train Bordeaux-Vintimille.

CARNET**NAISSANCE**

Elisabeth Louvet, responsable du comité Paris XIIème, a été l'heureuse maman d'une fille pré-nommée Sarah. Nos félicitations et tous nos voeux à Sarah.

NOS DEUILS

Nous avons appris avec peine la mort, en janvier, de Samuel Weissberg et Abraham Bibergiel. L'un et l'autre ont été, au cours de leur vie, parmi leurs multiples engagements, de fidèles militants du MRAP. Albert Lévy représentait le Mouvement à leurs obsèques.

Nous exprimons à leurs familles charnelle et spirituelles - spécialement l'UJRE et l'AJAR - nos sincères condoléances.

Ce même mois, Mme Arpad Szenes dite Vieira da Silva, membre du Comité d'Honneur, nous faisait part du décès de son conjoint, artiste peintre. Qu'elle trouve, ici, l'assurance de notre profonde sympathie.